

L'ÉCRÊTAGE, UNE INJUSTICE A EFFACER

Chaque mois, des agents administratifs et des personnels de surveillance en poste fixe, tous soumis à des horaires variables, voient une partie de leurs heures de travail **s'effacer**. Des heures bien réelles, passées à tenir un service, à gérer les commissions, les dossiers, ou à assurer la continuité du service public. Et pourtant, à la fin du mois, le compteur retombe à zéro. On appelle ça : **l'écrtage**.

Voilà la phrase que beaucoup d'entre nous entendent. Tu as fait 20 heures de plus ? L'administration t'en reconnaît 12, le reste **disparaît**. Tu étais là à 8h pour une commission qui finit à 19h ? Tu ne pouvais pas partir, mais ces heures ne compteront pas.

C'est ça, l'écrtage : **Effacer** administrativement le travail réellement accompli, au nom d'un système qui refuse de reconnaître **la réalité de ton engagement**.

UN ORDRE IMPLICITE, MAIS DES DROITS BIEN RÉELS

L'administration t'impose de rester jusqu'à la fin d'une audience, d'une permanence ou d'une mission, mais t'explique ensuite que tu n'avais "pas le droit" de faire d'heures supplémentaires. **C'est un piège** : tu obéis à ton devoir, mais **tu perds ton droit**.

Et la situation est encore plus inacceptable pour **les personnels administratifs**, car ils ne bénéficient d'aucun statut protecteur, d'aucune reconnaissance horaire ni d'aucune compensation indemnitaire.

Pourtant, **la loi est claire** : "Toute heure effectuée **à la demande du service** doit être compensée ou rémunérée. Aucune règle interne ne peut effacer ton travail." L'écrtage n'est pas une règle : **c'est une injustice institutionnalisée voir du travail dissimulé !**

DES AGENTS ÉPUISÉS, INVISIBILISÉS, DÉMORALISÉS

Heures perdues. Journées rallongées. Aucune reconnaissance. Pendant que d'autres corps voient leurs dépassements pris en compte, **les personnels administratifs** et les **surveillants en poste fixe** restent les grands oubliés de la Fonction publique.

Et pourtant, **sans eux, rien ne fonctionne** : les écrous, les transferts, les commissions, les dossiers... tout repose sur leur rigueur et leur présence.

LA CGT PÉNITENTIAIRE ÎLE-DE-FRANCE NE PEUT PLUS CAUTIONNER ÇA

L'écrtage doit cesser. Les heures effectuées doivent être reconnues. Les personnels administratifs comme les personnels de surveillance en horaires variables méritent **le même respect que tous les autres**